

Étudiants internationaux : la France vous accueille !

Malgré le coronavirus, et quel que soit votre pays d'origine, la France s'est organisée pour que vous puissiez rejoindre votre établissement à la rentrée en toute sécurité. Étudiants en long séjour, mais aussi en stage ou court séjour ou bien chercheurs, vous êtes les bienvenus en France. Les consulats peuvent d'ores et déjà recevoir votre demande de visa. Pour plus d'informations, veuillez vous renseigner auprès du consulat de France ou de votre espace Campus France.

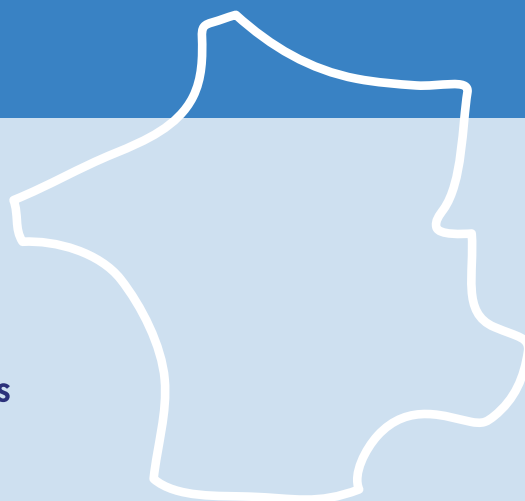
Comment venir en France ?

Selon votre pays d'origine, les procédures qui s'appliquent sont différentes.

Ce document indique pour chaque pays la zone dont vous relevez au **15 août**.

Attention, le zonage est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la pandémie.

Consulter : <https://tinyurl.com/VenirEnFrance>



Pays en zone verte

Pas de restriction particulière à l'accès au territoire ; une attestation sur l'honneur d'absence de symptôme d'infection au Covid-19 et de contact dans les quatorze jours précédant le vol avec un cas confirmé pourra être demandée*.

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) AINSI QUE LES ÉTATS SUIVANTS : ANDORRE, ISLANDE, LIECHTENSTEIN, MONACO, NORVÈGE, ROYAUME-UNI, SAINT-MARIN, SAINT-SIÈGE ET SUISSE

AUSTRALIE, CANADA, CORÉE DU SUD, GÉORGIE, JAPON, NOUVELLE-ZÉLANDE, RWANDA, THAÏLANDE, TUNISIE, URUGUAY

Pays en zone rouge

Frontières fermées sauf pour certaines catégories de voyageurs dont les étudiants et les chercheurs, qui doivent fournir une attestation de déplacement dérogatoire, une fiche « contact » indiquant leur lieu de résidence en France et une attestation d'absence de symptôme ou de contact avec une personne infectée*.

Des mesures spécifiques sont à suivre en fonction du pays d'origine.

1^{er} cas

AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ARGENTINE, ARMÉNIE, BOLIVIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, GUINÉE ÉQUATORIALE, INDE, ISRAËL, TERRITOIRES PALESTINIENS, KIRGHIZSTAN, KOSOVO, KOWEÏT, LIBAN, MADAGASCAR, MALDIVES, MEXIQUE, MOLDAVIE, MONTÉNÉGRO, OMAN, PÉROU, QATAR, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, SERBIE, TURQUIE

Pays dont les étudiants et les chercheurs doivent

fournir à l'embarquement un test PCR négatif de moins de 72h
OU
réaliser un test à l'arrivée en France en cas d'impossibilité de se faire tester avant le départ. En cas de résultat positif, une quatorzaine sera obligatoire.

2^e cas

BAHREÏN, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉTATS-UNIS, PANAMA

Pays dont les étudiants et les chercheurs doivent

fournir obligatoirement à l'embarquement un test PCR négatif de moins de 72h.

3^e cas

TOUS LES AUTRES PAYS

Pays dont les étudiants et les chercheurs sont invités à

fournir à l'embarquement un test PCR négatif de moins de 72h.
OU
réaliser une quatorzaine volontaire à l'arrivée.

Faites-vous

tester !

Si vous venez de zone rouge et dans la mesure du possible, faites-vous tester avant votre départ ou à votre arrivée en France. Vous protégerez votre santé et celle des autres et votre arrivée en France sera plus simple. Vous n'aurez pas à faire de quatorzaine volontaire si le test est négatif.

La quatorzaine volontaire

Si vous venez d'un pays en zone rouge (3^e cas) et que vous n'avez pas pu vous faire tester, vous devrez réaliser une quatorzaine volontaire à votre arrivée, c'est-à-dire : rester chez vous autant que possible, éviter au maximum les contacts, surveiller votre température et signaler immédiatement tout symptôme à un médecin. Il est conseillé de prévenir à l'avance votre hébergeur pour qu'il prenne les mesures appropriées si nécessaire (désinfection, etc.). Cette quatorzaine volontaire vise à protéger la santé de tous : soyons tous prudents et responsables.